

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 novembre 2020 :

Présents : Catherine Balma, Hubert Debedde, Didier Mantz, Marjolaine Girault, Alain Croissy, Jean-Michel Palliot, Brigitte Biernat, Claude Delemontez

Absent excusé: Yannick Ghesquière

Absents ayant donné une procuration : M. Marc Marsat, M. Jean-Christophe Monferran

M. Didier Mantz est désigné comme secrétaire de séance.

La séance débute à 18h00

Le Maire informe le Conseil qu'il souhaite apporter une modification à l'ordre du jour par son caractère d'urgence : Mise aux normes incendie de l'école maternelle.

A l'unanimité le conseil accepte.

1 Mise aux normes incendie école de Viplaix :

Le maire informe le conseil que le système alarme incendie de l'école est inexistant. Il faut donc procéder à son installation. Celle-ci sera effectuée par M. Martin Guillaume pour un coût de 1179,32 € HT.

2- Miroirs de circulation :

Le maire fait la lecture des deux devis pour l'achat de 3 miroirs de circulation.

Ceux-ci seront disposés pour une meilleure visibilité vers la Poste, route du Montjoint et au lieu dit les Grandes Bregères.

Après en avoir délibéré, le conseil retient la proposition de la société SETON pour un montant de 855,26 € HT.

Le conseil autorise le maire à signer le devis et à engager les dépenses nécessaires.

3- Marquage routier :

Il est nécessaire de refaire un certain nombre de marquages routier au sol dans le bourg dont : 6 passages piétons, dents du ralentisseur vers l'école, 2 arrêts de bus. Également 2 céder le passage, et un stop.

Le maire présente le devis de la société AVOMARQ', pour un montant de 800 € HT.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis, et autorise le maire à engager les travaux.

4-Démarches publicitaires pour le bulletin municipal 2021 et tarif des encarts publicitaires :

Le Maire informe le conseil qu'il souhaite éditer un bulletin municipal en 2021. Pour cela il faut effectuer des démarches commerciales auprès d'entreprises locales. Le maire propose de s'en occuper.

Le conseil autorise à l'unanimité le maire à effectuer les démarches nécessaires.

Il faut également décider d'un tarif pour les publicités dans le bulletin. Le maire propose à l'assemblée la somme de 100 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce tarif avec 9 voix pour et 1 abstention.

5- Maintenance du restaurant scolaire :

Le maire présente les 2 propositions de contrats de maintenance pour la cantine scolaire.

En effet, il faut procéder à un entretien régulier des installations mises à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil, retient avec 9 voix pour et 1 abstention, la société GC2M pour effectuer les travaux pour un montant de 646€ht.

Le conseil autorise le maire à signer le devis et engager les frais nécessaires.

6-Maison « ancienne boucherie » :

Le maire informe le conseil que la maison a pu être visitée par M. Croissy et M. Marsat, en présence de l'agent immobilier qui s'occupe de la vente de cette maison.

Il ressort de cette visite que la maison a des fondations saines, et a un fort potentiel mais qu'elle nécessite d'important travaux de remise en état.

De plus, une mise en sécurité de la construction est à mettre en place rapidement.

La municipalité va se rapprocher du propriétaire afin d'échanger avec lui sur les différentes démarches à effectuées pour la mise en sécurité de la bâtisse.

7-Demande de subvention :

Le maire fait la lecture du courrier de la Maison Familiale Rurale située à St Léopardin-D'Augy qui accueille deux enfants de notre commune.

En conséquence, la MFR sollicite une subvention au titre de la scolarité de ces enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil, avec 2 abstentions et 8 voix pour, autorise le maire à verser la somme de 100 € comme aide financière.

8- Site internet :

Une présentation du site internet de la commune est faite à l'assemblée. Une mise à jour, ainsi que des améliorations sont en cours.

Le maire propose de mettre en ligne le site, tout en continuant de l'agréments au fur et à mesure des actualités.

A l'unanimité, le conseil valide le site internet communal.

9-Outil de communication Panneau Pocket :

Présentation de panneau Pocket. Il s'agit d'une application mobile qui permet aux mairies et intercommunalités d'informer et d'alerter leurs citoyens en temps réel via leurs téléphones portables.

Cette application a un coût de 130€ TTC /an. De plus, elle nécessite une gestion quotidienne afin d'être à jour des actualités.

Le conseil ne souhaite pas mettre en place cette application.

La création d'un compte Facebook au nom de la commune est en réflexion.

10- Informations générales :

Le maire informe que 94 colis ont été commandés afin de les distribuer aux aînés.

L'entretien des chemins communaux a été effectué par le cantonnier (empierrage)

Un sapin de Noël sera installé sur la place communale.

Les enfants de l'école vont également avoir un sapin à décorer.

Installation d'un composteur à l'arrière de la salle des fêtes pour l'école et la cantine.

Deux concessions de vendues au cimetière et une au columbarium

Information sur l'arrêté de la grippe aviaire

Séance levée à 20h30

Le prochain conseil municipal aura lieu le 11 décembre 2020 à 18h. Il sera possible d'y assister en vision conférence . Le lien de connexion sera à retirer en mairie.